

Négociations Conventionnelles : Les kinésithérapeutes ne pourront pas attendre !

lundi 4 mai 2015

Le 9 avril 2015 l'UNSMKL et la FFMKR ont participé à une réunion de la Commission Socioprofessionnelle Nationale des kinésithérapeutes. Première séance de l'année et première séance depuis la nomination Monsieur Nicolas Revel au poste de directeur de l'UNCAM, cette journée n'était pas une rencontre de négociation.

Pourtant, fait curieux et exceptionnel, le nouveau directeur de l'Assurance Maladie était présent pour cette simple journée de travail alors qu'en général le directeur ne se déplace que pour ouvrir ou conclure les négociations conventionnelles.

Nicolas Revel s'est rapidement expliqué des raisons de sa présence en affirmant que :

- Concernant les kinésithérapeutes, il n'y aurait aucune négociation qui ne commencerait par la réouverture du dossier concernant la régulation démographique.
- Les négociations conventionnelles (et leur volet tarifaire) concernant les libéraux de santé ne seraient pas ouvertes avant la fin des élections professionnelles aux URPS. C'est-à-dire pas avant fin 2016. Ce qui permettrait éventuellement un aboutissement pour mi-2017, période d'échéance du renouvellement de la convention nationale qui aura 10 ans.

Ainsi, compte tenu des obligations calendaires et du respect des délais de validation par les différents ministères, il n'y aurait aucune évolution tarifaire à attendre avant fin 2017 !

L'Union rappelle qu'il n'a jamais été opposé à l'idée de la nécessité d'un débat sur la régulation démographique de la profession, mais qu'il s'est opposé au dispositif essentiellement coercitif de l'avenant 3.

L'Union s'étonne de la qualité de la communication que l'UNCAM tente d'établir avec les représentants de la profession en commençant par tenter d'imposer un ultimatum, et espère que les relations à venir seront d'une meilleure nature.

L'Union affirme par ailleurs qu'un calendrier qui repousse les revalorisations tarifaires au temps de la campagne électorale présidentielle met en place tous les germes d'une surenchère démagogique et électoraliste qui n'est pas propice à de bonnes négociations.

L'Union rappelle que les tarifs et leur revalorisation ne sauraient être automatiquement liés aux échéances calendaires de la convention.

En conséquence, L'Union demande l'ouverture rapide d'un temps de négociation conventionnelle au cours duquel les honoraires des kinésithérapeutes seront réévalués afin d'aboutir à une actualisation des revenus bloqués depuis trop longtemps alors même que les charges ne cessent d'augmenter.

Contact :

Stéphane MICHEL – 06 22 16 13 24

Christian BOSS – 06 89 60 10 32